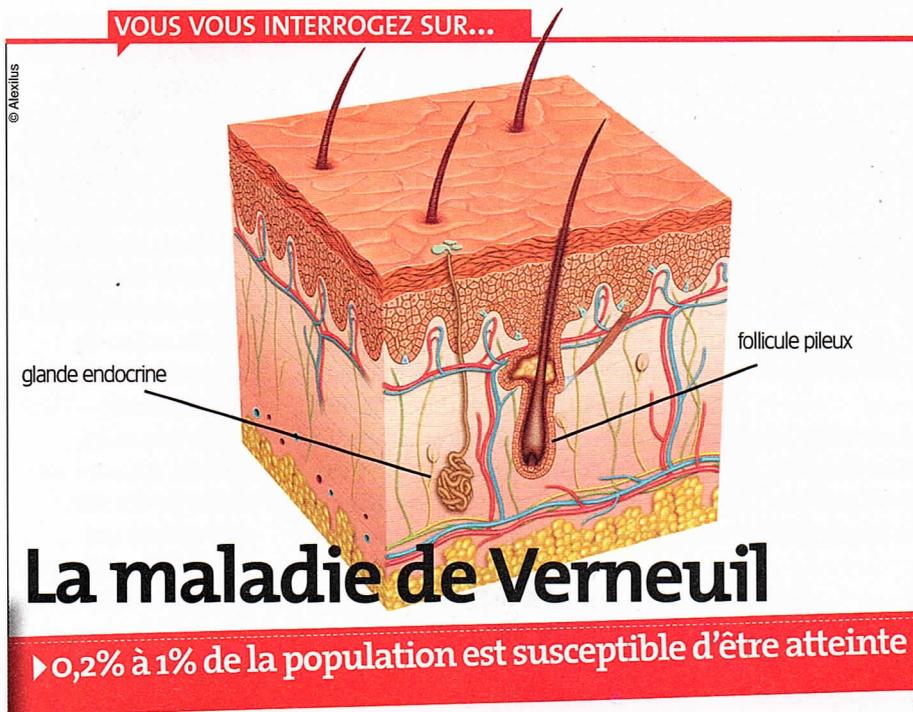


VOUS VOUS INTERROGEZ SUR...



## La maladie de Verneuil

► 0,2% à 1% de la population est susceptible d'être atteinte

**M**aladie orpheline, l'hydrosadénite suppurée n'est pas une pathologie rare : on estime que 0,2% à 1% de la population est susceptible d'être atteinte. À Villeurbanne, l'association Solidarité Verneuil accueille, aide et accompagne les malades. La maladie de Verneuil est une affection cutanée chronique qui se manifeste par une inflammation douloureuse des glandes sécrétant la sueur. Si elle n'est ni contagieuse ni mortelle, la maladie de Verneuil est une pathologie handicapante et douloureuse, nécessitant des interventions chirurgicales régulières. Son origine incertaine et le manque de formation des professionnels de santé en font une pathologie difficile à diagnostiquer, entraînant les malades dans un dédale d'injonctions contradictoires. Afin de les accompagner, l'association nationale Solidarité Verneuil réunit des malades et leurs proches, afin d'informer, conseiller et aider les personnes touchées par cette pathologie.

À Villeurbanne, l'association organise des permanences régulières au Grain de ciel, situé au 4, avenue

Salvador-Allende. Des moments d'échanges où les patients et leur famille peuvent trouver une écoute attentive, face aux problèmes du quotidien. Les bénévoles accompagnent également les malades dans leurs démarches administratives, qu'il s'agisse d'une reconnaissance en affection longue durée (ALD) ou d'une demande d'aménagement du temps de travail, et les orientent vers les structures adaptées. Par ailleurs, l'association a mis en place un système de prêt et de vente de matériel post-opératoire, donné par des laboratoires et des malades. Cette volonté de développer les échanges et l'entraide répond à un véritable besoin : la maladie de Verneuil est une affection souvent mal diagnostiquée, méconnue du grand public. L'association Solidarité Verneuil mène donc des actions de prévention et d'information tout au long de l'année. Elle lancera notamment cet hiver une campagne de sensibilisation du grand public, en partenariat avec les pharmacies de Villeurbanne. ■

**Solidarité Verneuil-**  
**www.solidarite-verneuil.org -**  
**06 27 44 77 60**

COMMENT CA MARCHE ?

## Le microcrédit solidaire

Le microcrédit solidaire ? Il s'agit, en prêtant de petites sommes d'argent à des personnes exclues du prêt bancaire classique, de les aider à financer leur projet personnel.

Depuis 2009, Villeurbanne a mis en place le microcrédit solidaire, un coup de pouce social innovant. Pour en bénéficier, il faut être majeur, habitant de Villeurbanne et être exclu du système de prêt traditionnel pour cause de faibles revenus ou de précarité professionnelle (CDD, chômage, RSA...).

Pour quel projet ? Le microcrédit finance un projet personnel à caractère social (logement, emploi, formation, équipement ménager, permis de conduire, achat d'un véhicule...) ou permet de faire face à un « accident de la vie » (frais de santé, séparation, obsèques...).

Compris entre 300 et 3000 € avec un taux d'intérêt indexé sur le taux du Livret A (2,25% à ce jour) et sans frais de dossier, il peut être remboursé sur une durée allant de 6 à 36 mois.

En pratique, la démarche est simple : l'emprunteur potentiel contacte le Centre communal d'action sociale (CCAS) ou la Croix-Rouge qui l'aideront à monter un dossier. Parcours confiance, l'association d'aide au microcrédit de la Caisse d'Épargne partenaire du dispositif, évaluera ensuite la demande et accordera ou non le prêt.

**Rens. : CCAS de Villeurbanne**  
**Tél. : 04 78 03 67 67 (service «Aide et Action Sociale»)**

**ccas.microcredit@mairie-villeurbanne**

Vous vous interrogez, vous souhaitez savoir comment ça marche ? Écrivez-nous !

**Viva Magazine, Hôtel de ville,**  
**place Lazare-Goujon,**  
**69100 Villeurbanne**  
 ou par courriel :

**viva.magazine@mairie-villeurbanne**